Journal Suisse de la Pêche

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Scandale de l'ombre: **le jugement**

La Fédération Suisse de Pêche et les pêcheurs de Schaffhouse sont excédés

Un recours déposé par Birdlife contre une autorisation de tir du cormoran dans le Rhin supérieur en Thurgovie a malheureusement abouti. Ainsi, le tribunal place la prospérité d'une espèce d'oiseaux non protégée au-dessus de la préservation d'une espèce de poissons protégée. Inimaginable !

La population d'ombres du Rhin supérieur, entre l'Untersee et les chutes du Rhin, est l'une des plus importantes d'Europe (voir encadré). Mais ces dernières années elle a subi une forte pression qui survient surtout du ciel : les cormorans dévorent les ombres, l'un après l'autre, sans relâche ... Ce qui depuis longtemps exaspère les pêcheurs a également été reconnu comme un problème par les autorités des cantons de Thurgovie et de Schaffhouse. C'est pourquoi ils ont approuvé l'autorisation de tirer sur les cormorans dans des conditions strictes. Birdlife a fait appel de ces ordonnances dans les deux cantons. Début juin, le tribunal administratif du canton de Thurgovie a approuvé le recours de Birdlife. La décision du canton de Schaffhouse n'est pas encore publiée.

Kurt Bischof

Foto: Mirko Müller

Ombres retirés du ventre d'un cormoran mort.

A propos de l'ombre commun et des oiseaux d'eau

L'ombre est une espèce de poisson des rivières ; dans le Rhin, entre l'Untersee et Bâle, il constituait autrefois l'espèce dominante, et une zone piscicole est désignée d'après son nom : la zone à ombres. Les rivières présentent également un intérêt pour la production énergétique et sont utilisées par les exploitants des centrales hydroélectriques dans des secteurs de retenue. Entre Stein am Rhein et Bâle, il n'y a que quatre tronçons de quelques kilomètres où le Rhin coule sans entrave. Le plus important est situé à la sortie de l'Untersee à Stein am Rhein ; la population d'ombres qui s'y trouve était probablement la plus importante dans un rayon de centaines de kilomètres et a permis une pêche durable et strictement contrôlée avec l'un des derniers pêcheurs professionnels de la rivière. Cependant, ces habitats sont devenus si rares en Suisse que l'ombre a dû être inscrit sur la liste rouge des espèces menacées. Oiseaux d'eau : l'Untersee a toujours été une zone d'hivernage pour les oiseaux d'eau, mais leur nombre a augmenté de façon spectaculaire suite à l'introduction de la moule zébrée. Lorsque les oiseaux avaient mangé la nourriture accessible au cours de l'hiver, leurs volées se déplaçaient progressivement le long du Rhin, mais revenaient souvent dans leurs dortoirs sur le lac.

Jakob Walter/Samuel Gründler

Scandale de l'ombre: **les suites**

La Fédération Suisse de Pêche s'active

Pour la Fédération Suisse de Pêche FSP, la décision du tribunal thurgovien est juridiquement incompréhensible et constitue une catastrophe écologique. Et Philippe Sicher, administrateur de la FSP, d'ajouter : "Cette décision pourrait se transformer en boomerang contre Birdlife, car nous n'acceptons plus le massacre d'ombres en Suisse".

Journal Suisse de la Pêche:
Quelle est la première chose qui vous a traversé l'esprit lorsque vous avez appris que le recours de Birdlife contre l'autorisation de tir du cormoran a été accepté ?
Philipp Sicher: J'ai été habitué à pas mal de choses pendant des années. Mais cette décision m'a vraiment fait tomber à la renverse. Non seulement elle montre un manque de sensibilité envers la nature, mais elle soulève également la question de savoir dans quelle mesure des experts ont contribué à cette décision.

Que voulez-vous dire exactement ?
Les tribunaux doivent toujours faire une pesée des intérêts en jeu. Dans ce cas, la question est de savoir quelle espèce devait bénéficier du statut de protection le plus élevé : le cormoran non protégé et présent en masse, ou l'ombre, qui est protégé en priorité et qui est menacé d'extinction ? En fait, une décision assez simple !

Mais la nature ... c'est la nature ?
Il n'est pas concevable que nous tenions une liste rouge des espèces menacées, que nous y inscrivions les ombres et qu'ensuite un tribunal décide que dans les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs, ce sont exactement ces poissons qui sont dévorés de manière incontrôlée par les cormorans.

Vous parlez de l'ombre ?
Oui, bien sûr. La population d'ombres du Rhin supérieur, entre l'Untersee et les chutes du Rhin, est l'une des plus importantes d'Europe. Et c'est sur ce secteur que le massacre des ombres doit être autorisé sans entrave, par décision de justice.

Mais y a-t-il d'autres populations d'ombres en Suisse ?
Oui, mais le problème est le même partout. La population est menacée, les pêcheurs s'abstiennent de le pêcher, sa pêche est même souvent interdite, mais

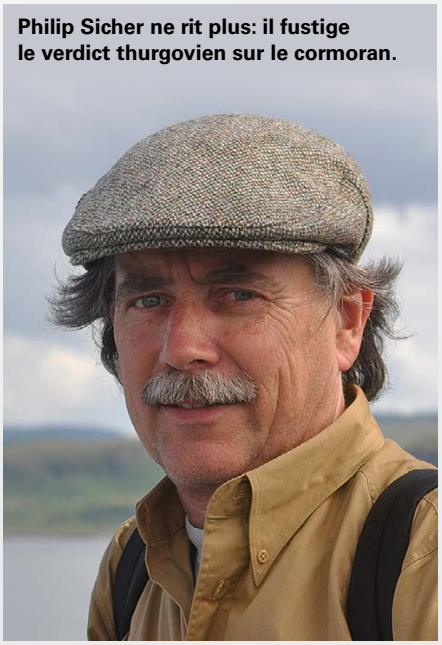
Philip Sicher ne rit plus: il fustige le verdict thurgovien sur le cormoran.

les cormorans peuvent se servir sans entrave. Les secteurs autrefois traditionnels pour l'ombre, comme le canal de la Linth, ont déjà été pillés et sont maintenant vides.

Que va maintenant faire la Fédération Suisse de Pêche ?
La FSP travaille avec des ONG, dont Birdlife, dans le cadre de diverses alliances. Nous n'acceptons simplement pas que dans ce cas, sans nous parler, on nous tire un coup de feu dans le dos, dans le vrai sens du terme. Pour nous, derrière cette action de Birdlife, il y a un calcul politique conscient. La fameuse ligne rouge a donc été franchie.

Pouvez-vous expliquer cela ?
Ces dernières années, la FSP a toujours brillé par sa diplomatie, en essayant de résoudre les conflits autour d'une table. De cette façon, nous avons pu parvenir à de nombreux bons compromis. Dans l'"affaire du cormoran", cependant, cette approche a manifestement échoué, et notre approche sera donc plus intransigeante à l'avenir. Nous ne pouvons plus accepter qu'un oiseau non protégé, présent en masse, conserve une protection spéciale contre une espèce de poisson protégée. En même temps, ces dernières années, les pêcheurs ont dû accepter le rejet de toute tentative de réglementation des espèces piscivores, toujours au détriment d'espèces plus faibles, dans notre cas l'ombre. Nous voulons et nous allons remettre le poisson au centre.

Concrètement ?
Depuis des années, le plan d'action Cormoran est resté en veilleuse, ainsi qu'une demande parlementaire d'aide fédérale à l'application de la loi. Il s'agirait d'un document avec des critères clairs. Une commission de gestion des conflits doit être convoquée si l'un des critères suivants est rempli : trop de colonies de cormorans nicheurs, un nombre trop élevé de couples nicheurs en Suisse ou trop de dommages aux filets de la pêche professionnelle par les cormorans. Tous les critères sont remplis depuis des années et nous exigeons que des mesures soient enfin prises. La FSP a également des options politiques. Sur la base de la décision du tribunal, nous sommes en droit de nous demander pourquoi des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs sont créées juste à côté de zones habitées où de nombreuses activités de loisirs et le trafic lacustre empêchent la protection requise. Nous nous demandons également s'il est possible que les oiseaux aquatiques soient protégés d'un côté afin qu'ils puissent par ailleurs détruire complètement la population d'ombres menacée sans être dérangés.

Quelles sont vos prochaines étapes ?
La FSP réactive son "groupe de compétences Cormoran". Des experts de Suisse, d'Allemagne, des pêcheurs, des représentants légaux et des représentants de la direction de la FSP décideront rapidement de la marche à suivre. Des informations seront fournies lors de l'Assemble des délégués à la fin août.

Interview: Kurt Bischof

Scandale de l'ombre: **la tragédie**

Bon à savoir : les trois actes de la tragédie du cormoran

À partir du milieu des années 80, les cormorans ont migré de plus en plus nombreux du lac vers le Rhin, d'abord en petits groupes, puis en nuées. En un hiver, ils ont pratiquement vidé le canal de la Linth. Ainsi commença la tragédie en trois actes.

Premier acte : la réserve
En 1991, l'inspecteur fédéral de la chasse Hans-Jörg Blankenhorn s'est rendu à Stein am Rhein et a informé la population que le Rhin faisait partie depuis deux semaines d'une réserve d'oiseaux migrateurs. Cela n'a pas eu de conséquences pour la population : la pêche, la navigation de plaisance, la natation et la marche ne seraient pas limitées. Quelques jours auparavant, un représentant de la Station ornithologique suisse, Werner Suter, avait déjà dénoncé un pêcheur pour avoir tiré un coup de pétard de vigne - ce qui était interdit dans une réserve !

« Les cormorans ont décimé la plus forte population d'ombres d'Europe centrale à ce jour, ne laissant que de maigres restes »

Deuxième acte : à l'attaque !
En février 1997, ce que l'on craignait depuis de nombreuses années ne s'est produit qu'une fois : les cormorans ont décimé la plus forte population d'ombres d'Europe centrale à ce jour, ne laissant que de maigres restes - ce fut bien documenté car, par coïncidence, une étude avait été réalisée à cette époque pour estimer cette population. Au nom de l'administration de la chasse de Schaffhouse, le président de la Fédération des pêcheurs de Schaffhouse, René Keller, a ensuite mis sur pied la "Commission pour le sauvetage de l'ombre du Rhin", qui conseille depuis lors les cantons de Schaffhouse, de Thurgovie et de Zurich (qui l'a rejointe plus tard). Grâce à des règles de protection strictes et à un nouveau concept de contrôle des cormorans, il a été possible d'obtenir la reconstitution de la population d'ombres en cinq ans.

Troisième acte : la crise climatique
L'été caniculaire de 2003 a entraîné une forte mortalité d'ombres. La population s'était presque complètement effondrée, à moins 97 %. Grâce à une interdiction de la pêche et à un contrôle cohérent des cormorans, le stock d'ombres a pu se reconstituer en trois ans, même s'il n'a jamais atteint son niveau d'avant 2003. En même temps, un concept de mesures visant à protéger les espèces de poissons sensibles pendant les étés caniculaires a été élaboré. Celui-ci a été soumis à un test de résistance pour la première fois au cours de l'été 2018, avec une température de l'eau pouvant atteindre 28 °C. Un grand nombre d'ombres ont rejoint des zones d'eau fraîche, créées pour la plupart artificiellement, afin de surmonter la période de chaleur. Grâce à ces mesures, le nombre d'ombres ayant survécu a probablement augmenté par rapport à 2003. Après la canicule de 2018, le statut de menace de l'espèce a été modifié : il est passé de "menacé" à "fortement menacé". La reconstitution des populations d'ombres d'importance nationale dépend de nombreux facteurs, les cormorans et le changement climatique étant les plus importants.

« Après la canicule de 2018, le statut de menace de l'espèce a été modifié : il est passé de "menacé" à "fortement menacé".»

Final : une bonne gestion est nécessaire
Dans le cadre du changement climatique - à l'exception des mesures mises en place pour améliorer (ombrager) les affluents et optimiser les zones d'eau froide - l'influence est limitée. Toutefois, la menace posée par le cormoran peut être considérablement réduite par une gestion appropriée. En raison de la forte augmentation de la reproduction des cormorans sur la rive allemande du lac de Constance, la pression alimentaire augmente constamment tout au long de l'année.

Jakob Walter/Samuel Gründler

Des nuées de cormorans se déplacent sur l'eau et pillent le Rhin

Foto: **Mirko Müller**

Motions en matière de pêche au Parlement

Contrairement à la planification initiale de la session, diverses propositions sur les questions de pêche au Conseil national et au Conseil des États n'ont pas été traitées lors de la session d'été en raison de contraintes de temps. Du point de vue des poissons et des pêcheurs, il s'agit notamment de l'importante initiative cantonale valaisanne demandant un assouplissement des mesures de protection des eaux. Au Conseil des États, l'initiative a été clairement rejetée lors de la session d'hiver 2019. Le Conseil national traitera probablement ce point de l'ordre du jour lors de la session d'automne. Le président central de la FSP, Roberto Zanetti (SP, Soleure), vient de soumettre une motion au Conseil des États pour une protection efficace de l'eau potable. Il vise les pesticides tels que le chlorothalonil, que l'on trouve principalement sur le Plateau et qui pénètrent dans les eaux souterraines et donc l'eau potable via l'eau de pluie à travers le sol. Zanetti veut donc obliger les cantons à déterminer les zones d'infiltration pour tous les captages d'eaux souterraines qui sont d'intérêt public. Les cantons sont tenus de faire rapport périodiquement sur l'état de la mise en œuvre de la planification pour déterminer les zones d'infiltration et les mesures de protection de la qualité des eaux qui y sont définies. *Bi.*

Hommage

† Bernhard Müller

Fils d'agriculteur de montagne, enseignant, coopérant au développement, inspecteur fédéral de la pêche, Conseiller d'État, membre du Conseil national ainsi que président central et membre honoraire de la Fédération Suisse de Pêche, Bernhard Müller est décédé le 26 mai 2020 à l'âge de 89 ans

Bernhard Müller est né le 16 avril 1931 à Scharnachtal, fils d'un paysan de montagne. Après les écoles dans le Kandertal, il a terminé sa formation d'instituteur. Il a ensuite étudié l'économie et la biologie comportementale à Berne et à Bâle et a obtenu son doctorat.

Après avoir obtenu son diplôme, il a travaillé de 1962 à 1966 comme coopérant au développement au Népal. Ce séjour et son amitié avec le 14ème Dalaï Lama, le chef spirituel des Tibétains, allaient le façonner. Jusqu'à quelques mois avant sa mort, il se rendait presque chaque année au pied de l'Himalaya, où il accompagnait divers projets et se battait pour l'indépendance du Tibet.

À son retour en Suisse, il est devenu chef de division et inspecteur fédéral de la pêche à l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage de l'époque et a représenté la Suisse à l'OCDE à Paris et à la FAO à Rome. Il a également travaillé en tant que chargé de cours pour la protection de l'environnement à l'EPUL de Lausanne.

Sur proposition de l'UDC, le peuple bernois l'a élu en 1974 au Conseil d'État, où il a dirigé le département de l'économie jusqu'à sa démission en 1990. De 1979 à 1987, il a également été membre du Conseil national.

À l'occasion de l'Assemblée des délégués 1977, Bernhard Müller a été élu président central de la FSP. Au cours de son mandat, ses activités ont inclus le combat contre les centrales électriques d'Ilanz et contre les projets de centrales au fil de l'eau entre l'Ems et le Fläsch, la lutte pour des détergents sans phosphate et le lancement de l'"Initiative populaire pour la sauvegarde de nos eaux". La création de la première brochure destinée aux jeunes pêcheurs et le parrainage du brevet suisse du pêcheur sportif ont constitué des étapes importantes au sein de la fédération pendant l'"ère Müller".

Lors de l'Assemblée des Délégués jubilaire de 1983 à l'occasion du 100e anniversaire de la FSP, Bernhard Müller a démissionné de son poste de président central et a été nommé membre d'honneur.

La FSP présente ses sincères condoléances à la famille du défunt et honorera la mémoire de celui-ci.

Roland Seiler

Agenda FSP

29 août 2020
Assemblée des délégués
Olten

24 octobre 2020
Atelier
« Recrutement des membres »
Burgdorf

10 avril 2021
Conférence des présidents
Lieu à déterminer

12 et 13 juin 2021
Assemblée des délégués
Tessin

Impressum

Fédération Suisse de Pêche
Rédaction/Production : Kurt Bischof
Case postale 141, 6281 Hochdorf
kurt.bischof@bischofmeier.ch
Téléphone : 041 914 70 14

www.sfv-fsp.ch